

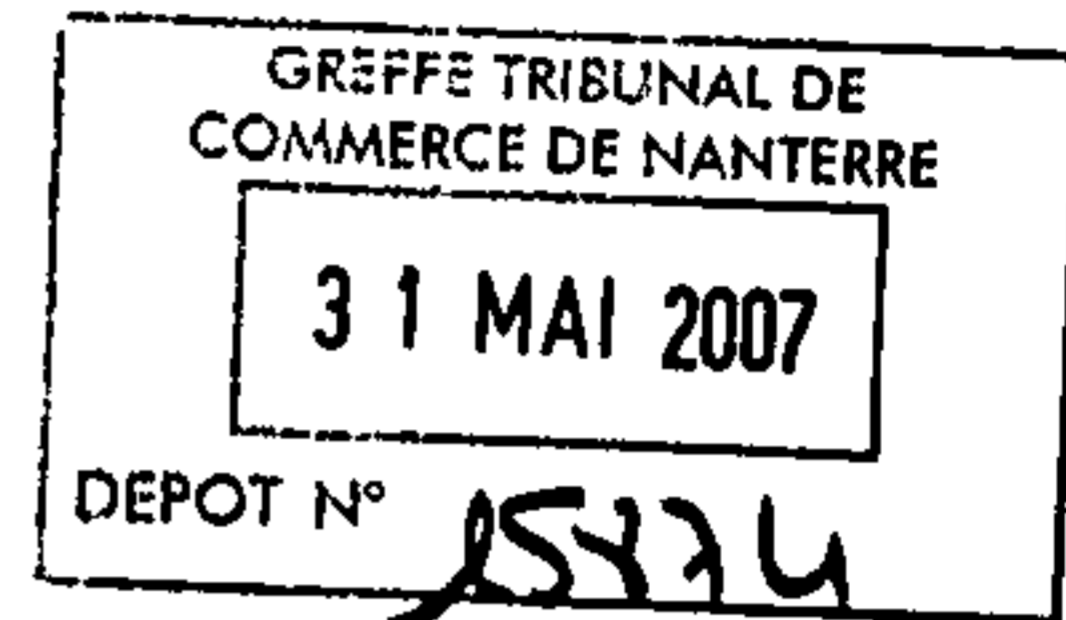
SCC SA
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 105.776.202 Euros
Siège social : 96 rue des Trois Fontanot - 92000 NANTERRE
424.982.650 RCS Nanterre

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL

DU DIRECTOIRE

DU 10 AVRIL 2007



L'an deux mille sept,

Le 10 avril,

à 14 heures,

Les Membres du Directoire de la société SCC SA, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 105.776.202 euros, dont le siège social est situé au 96 rue des Trois Fontanot, 92000 NANTERRE, se sont réunis en son siège, sur convocation du Président faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Monsieur James RIGBY, Président du Directoire,
- Monsieur Jacques VINCENT, Directeur Général Membre du Directoire.

Le Directoire, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur James RIGBY préside la réunion en sa qualité de Président du Directoire.
Monsieur Jacques VINCENT assume les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Directoire est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Directoire
- 2/ Démission d'un Membre du Conseil de Surveillance
- 3/ Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire
 - Elaboration de l'ordre du jour
 - Préparation du projet des résolutions
- 4/ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

I- Approbation du procès-verbal précédent

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Directoire.

Après examen du projet qui lui a été soumis, le Directoire approuve sans modification et à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du Directoire.

II- Démission d'un Membre du Conseil de Surveillance

Après en avoir été informé par son Président, le Directoire prend acte à l'unanimité de l'intention de M. Mike SWAIN de démissionner de ses fonctions de Membre du Conseil de Surveillance à la date du 25 avril 2007.

En prévision de la démission de Monsieur Mike SWAIN, le Directoire anticipe que le nombre des membres encore en fonction au sein du Conseil de Surveillance sera inférieur au minimum légal et décide à l'unanimité de convoquer immédiatement une assemblée générale en vue de compléter l'effectif du Conseil.

III- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Directoire décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 26 avril 2007 à 14 heures, au siège social, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Membre du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

IV- Préparation du projet de résolutions

Le Directoire arrête, à l'unanimité, le texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale.

V- Formalités

Le Directoire, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à chacun de ses membres ou à toute autre personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président du Directoire

Le Directeur Général

SCC SA
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 105.776.202 Euros
Siège social : 96 rue des Trois Fontanot - 92000 NANTERRE
424.982.650 RCS Nanterre

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 AVRIL 2007

L'an deux mille sept,

Le 26 avril,

à 14 heures,

Les actionnaires de la société SCC SA, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 105.776.202 euros, divisé en 6.938.464 actions, dont le siège est situé au 96 rue des Trois Fontanot, 92000 NANTERRE, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation écrite du Directoire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, représenté par Monsieur Alex LEGON, régulièrement convoqué par lettre remise en main propre, est absent excusé.

Madame Yvette DARD et Madame Virginie IOZZIA, en leur qualité de représentantes du Comité d'Entreprise, sont présentes.

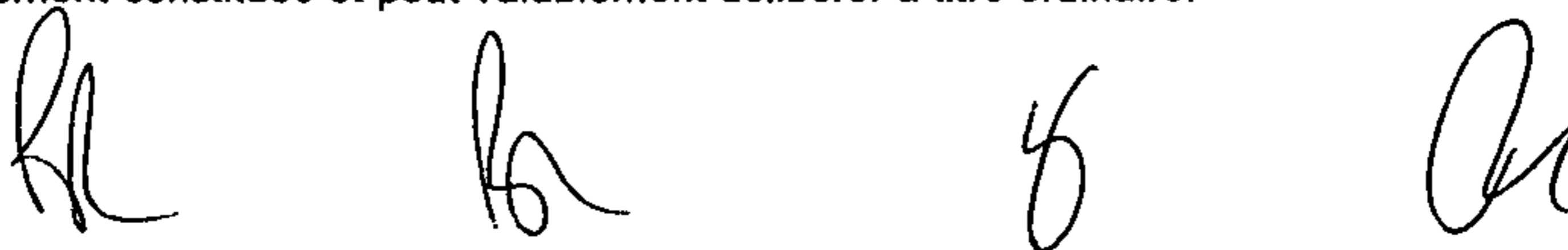
L'assemblée décide que la séance sera présidée par Sir Peter RIGBY, en sa qualité de Président du conseil de surveillance.

La société SCH SAS, représentée par Sir Peter RIGBY, et Monsieur Jacques VINCENT les deux actionnaires présents et acceptant, disposant du plus grand nombre de voix, tant par eux-mêmes que comme mandataires, sont appelés à remplir les fonctions de scrutateurs.

Monsieur James RIGBY est désigné par le bureau ainsi composé comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents possèdent 6.938.464 actions sur les 6.938.464 actions ayant le droit de vote.

L'assemblée, représentant plus du cinquième des actions ayant le droit de vote, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer à titre ordinaire.



Puis, le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie des statuts de la société,
- la feuille de présence de l'assemblée certifiée et signée par le bureau,
- une copie de la lettre de convocation adressée à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives conformément à l'article 124 alinéa 2 du décret du 23 mars 1967,
- la liste des actionnaires,
- une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes, remise en main propre,
- une copie de la lettre de convocation des représentants du Comité d'Entreprise, remise en main propre,
- le texte des projets de résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Membre du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare en outre :

- que la liste des actionnaires arrêtée le 16ème jour avant la date de l'assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social 15 jours avant cette assemblée, conformément aux dispositions de l'article 140 du décret du 23 mars 1967.

L'assemblée donne acte au Président de ces déclarations.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

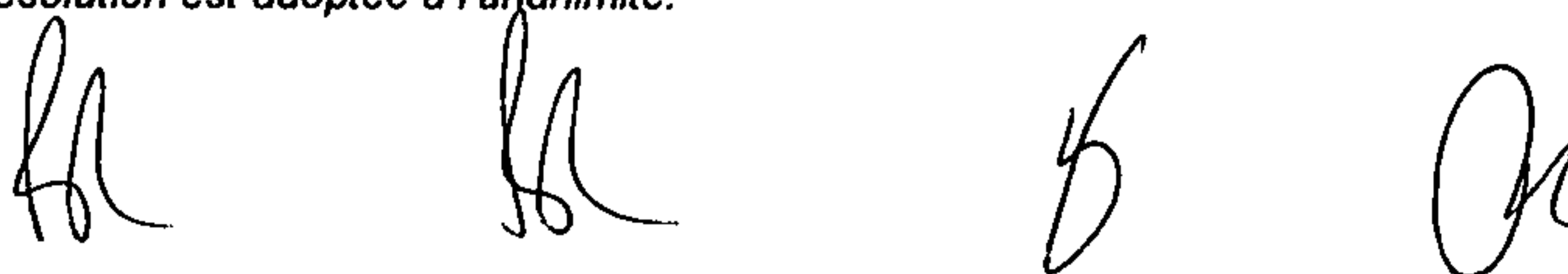
PREMIERE RESOLUTION

Nomination d'un membre du conseil de surveillance

A la suite de la démission de Monsieur Mike SWAIN, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Nigel GILPIN en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de six ans qui, sauf cessation anticipée, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

Monsieur Nigel GILPIN remercie l'assemblée de la confiance qui lui est accordée et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou incapacité lui empêchant l'exercice de ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

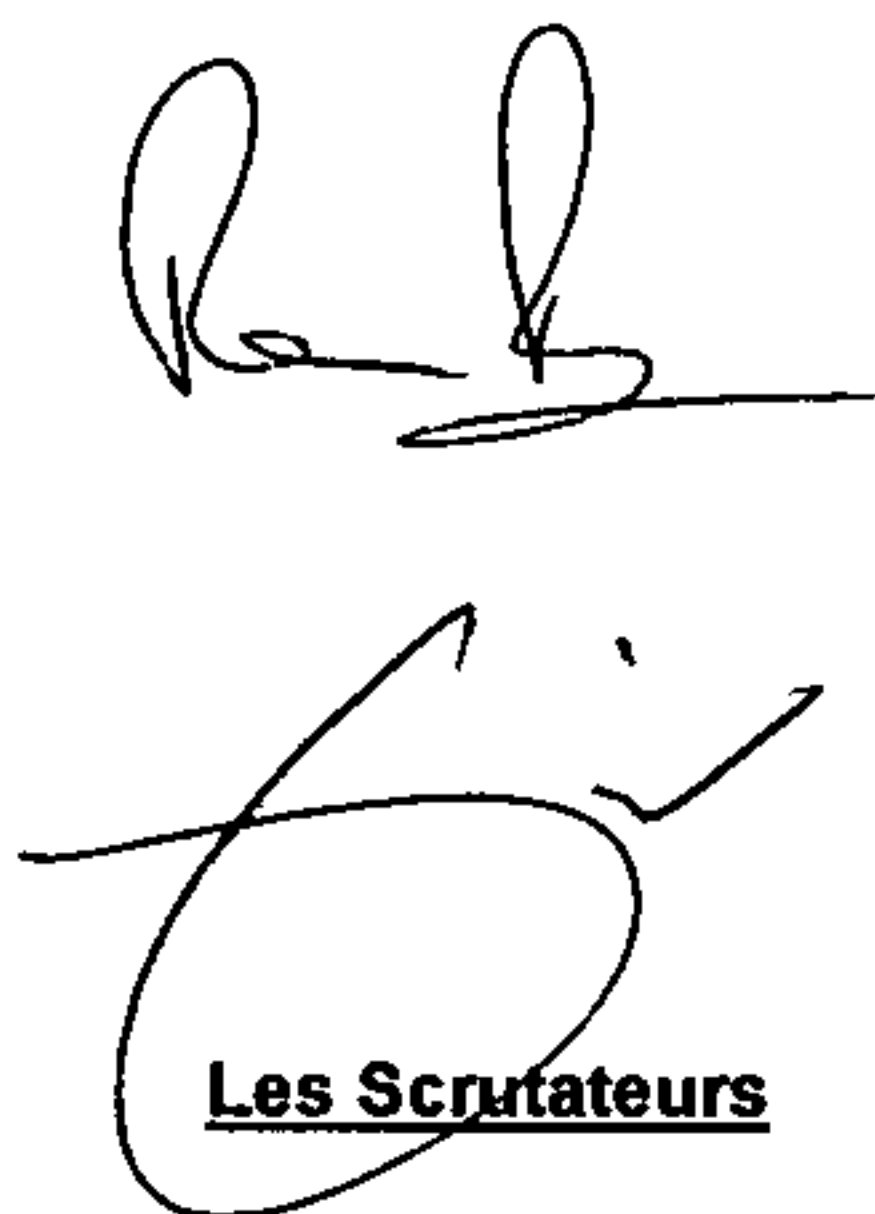
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président



Les Scrutateurs



Le Secrétaire